

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 10 mai 2019

Cabinet du directeur général et communication

Contact : Amélie Roux Rubio

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



Moustique tigre :

désormais « implanté et actif » dans le Puy-de-Dôme et la Loire.

Le Puy-de-Dôme et la Loire rejoignent désormais les 6 autres départements dans lesquels le moustique tigre est « implanté et actif ». L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes rappelle comment chacun peut être acteur de la lutte contre ce nuisible potentiel vecteur de maladies graves.

LE MOUSTIQUE TIGRE, PARTICULIÈREMENT NUISIBLE

NIVEAU 0.A : **ABSENCE DU** **MOUSTIQUE TIGRE**

Cantal,
Haute-Loire,
Haute-Savoie.

NIVEAU 0.B : **PRÉSENCE CONTROLÉE** **DU MOUSTIQUE TIGRE**

Allier.

NIVEAU 1 : **IMPLANTATION DU** **MOUSTIQUE TIGRE**

Ain,
Ardèche,
Drôme,
Isère,
Rhône,
Savoie,
Loire,
Puy-de-Dôme.

Aedes albopictus, dit « moustique tigre », est originaire d'Asie du Sud-Est et se distingue par sa coloration contrastée noire et blanche. De très petite taille, il pique principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule. Le moustique tigre est le vecteur potentiel des maladies de la Dengue, du Chikungunya et du Zika. Il ne transmet ces maladies que lorsqu'il est lui-même contaminé.

Le moustique tigre, est présent dans notre région depuis 2012. Son implantation dans chaque département est progressive. Ainsi, il est désormais qualifié comme « implanté et actif », dans **l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, le Rhône et la Savoie, et depuis la saison estivale dernière, la Loire et le Puy-de-Dôme**. Ce classement a été établi par le Ministère de la santé, suite à la surveillance du moustique pendant l'été 2018, dans le cadre du [plan de lutte contre les arboviroses](#). Ce plan repose sur :

- **une surveillance entomologique** (c'est-à-dire des populations de moustiques) dans les zones où le moustique est présent ou susceptible de s'implanter. Il s'agit de détecter la présence du moustique tigre afin d'agir le plus précocement possible pour ralentir la progression de son implantation géographique, par l'installation notamment de pièges pondoirs ;
- **une surveillance des cas humains d'arboviroses** basée sur le système de « déclaration accélérée », des cas suspects ou confirmés de dengue, de chikungunya et de zika, par des médecins ou des biologistes ;
- **une sensibilisation des voyageurs et personnes** résidant dans les zones où le moustique est présent et actif.

Bilan de la surveillance 2018

Au cours de la période de surveillance renforcée de l'été 2018, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a reçu **117 signalements pour des suspicions de cas d'arboviroses**, dans le cadre du dispositif de signalement accéléré (sans attendre la confirmation biologique, sur les bases des symptômes présentés par les personnes et leur histoire notamment évoquant des voyages). Parmi ces signalements, **33 cas de dengue et 1 cas de chikungunya** ont été biologiquement confirmés. Aucun cas de transmission autochtone n'a été recensé dans la région en 2018.

Ces signalements ont donné lieu à **42 investigations entomologiques** à proximité des lieux fréquentés par ces cas et à la mise en œuvre de 3 traitements adulticides, effectués dans le Rhône et l'Isère.

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de métropole dans laquelle le plus grand nombre de cas confirmés d'arboviroses a été recensé l'an passé.

Quel est le rôle de l'ARS et de ses partenaires ?

L'Agence régionale de santé, les conseils départementaux et la métropole de Lyon, les préfetures, les communes et les agglomérations concernées se mobilisent pour lutter contre la prolifération du moustique tigre.

L'ARS a pour rôle de définir les mesures de surveillance épidémiologique, entomologique et de lutte anti-vectorielle, en lien avec les partenaires. **Le plan départemental de lutte contre la dissémination des maladies transmises par les moustiques fait l'objet d'un arrêté préfectoral**, dans lequel les mesures de gestion sont précisées.

- La **surveillance entomologique** est réalisée par **l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID), opérateur désigné par les départements**. Elle est basée sur l'installation et le suivi d'un **réseau de pièges pondoirs** mis en place dans les zones à risque d'implantation du moustique tigre, notamment le long des grandes infrastructures de transports. En effet, la densité des réseaux autoroutiers et des flux de véhicules, notamment les poids-lourds, en provenance d'Italie, d'Espagne et du sud de la France, où ce moustique est largement installé, favorise l'implantation du moustique tigre. Des pièges sont également installés dans les départements en niveau 1, notamment en limite des zones connues comme infestées pour surveiller la progression du moustique. Les pièges n'étant présents que très ponctuellement au regard de l'importance des secteurs dans lesquels le moustique est présent, **cette surveillance repose de plus en plus sur les signalements citoyens via le site www.signalement-moustique.fr**.

Lorsque l'EID identifie la présence de moustiques tigres, elle le signale à l'ARS qui informe le représentant du Préfet, le représentant du conseil départemental et le maire de la commune concernée. Des actions peuvent alors être mises en œuvre pour retarder l'installation du moustique tigre en **détruisant les gîtes larvaires et en traitant les sites infectés** (traitements anti-larvaires).

- Dans le cadre de la **surveillance épidémiologique**, l'ARS reçoit les signalements des cas suspects ou confirmés de chikungunya, dengue et zika. Elle réalise, en lien avec la **Cellule d'intervention de Santé publique France en région Auvergne-Rhône-Alpes (CIRE)**, une enquête épidémiologique pour chacun des cas.

L'Agence peut alors être amenée à solliciter l'EID, pour réaliser des prospections dans le voisinage immédiat des lieux de résidence et fréquentés par les patients, dans l'objectif de rechercher la présence éventuelle du moustique tigre et prendre les mesures de contrôle adaptées.

- L'Agence assure également la **sensibilisation et l'information des professionnels de santé** sur la présence du moustique tigre dans la région et sur les modalités de signalement à l'ARS des cas suspects ou confirmés de dengue, chikungunya ou zika.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a également développé **des outils d'information** à l'attention du grand public et des personnels des collectivités chargés de l'entretien des espaces extérieurs afin que chacun mette en œuvre **les bonnes pratiques de destruction des gîtes larvaires** pour limiter l'aire d'implantation du moustique tigre.

DES GESTES SIMPLES POUR ÉVITER LA PROLIFÉRATION

Comment lutter contre l'implantation du moustique tigre ?

Chacun, en modifiant son comportement et [en adoptant des gestes simples et peu contraignants](#), peut participer à la lutte contre la prolifération de ce nuisible.

Par ailleurs, les personnes se rendant dans des zones où circulent les virus du chikungunya de la dengue ou du Zika, doivent se protéger des piqûres de moustiques sur place, mais également à leur retour si elles résident dans les départements où le moustique est implanté. L'objectif est de prévenir l'introduction et la transmission de ces maladies en métropole.

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce : si vous pensez avoir trouvé un moustique tigre, vous pouvez le signaler sur le portail officiel du ministère de la santé, dédié : www.signalement-moustique.fr

ATTENTION :
vigilance-
moustiques.com
n'est pas un site
officiel.

Pour en savoir sur les gestes simples, consulter la rubrique dédiée sur le site de l'ARS : [Moustique tigre](#)